

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 16 (1928)
Heft: 4

Artikel: Fribourg au secours de Genève 1525-1526 [suite]
Autor: Naef, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRIBOURG AU SECOURS DE GENÈVE 1525—1526

par HENRI NAEF,
Conservateur du Musée gruyérien.

(Suite.)

La première supplique se trouvait ainsi confirmée. Besançon Hugues venait de rappeler que les Genevois étaient des hommes libres, sur lesquels le duc n'exerçait aucun droit ; en ce faisant, il obéissait au conseil des Fribourgeois qui désiraient que la preuve en fût donnée. Quant à l'évêque, si curieusement partagé, sa souveraineté — prétendaient les Fugitifs qui appuyèrent leurs dires sur d'antiques exemples — ne s'étendait pas jusqu'à les empêcher de conclure des alliances particulières.

Comment s'acheva la conférence ? nous l'ignorons, car un silence, au moins étrange, plane sur sa fin. Il se pourrait pourtant que ce silence soit, en lui-même, une explication. Hugues, en effet, terminait sa requête par un argument que les chroniqueurs n'ont pas éclairci :

« Vous povés assés antandre et cognoystre comant nous serons tretté an Savoye, quant les ambassadeurs de monseigneur de Savoye hont batu et frappé villainement l'ung des nostres sus la mayson du droyt de seans et an demandant et suyvant nostre droyt, comant il a pleu à vous magnyifiques senyories le nous hordonner » ; « *hie, uf üwerm ralthus* », dit une traduction contemporaine¹ : ici, dans votre Hôtel de Ville. Cette scène de violence, qui aurait eu lieu le 6 au matin peut-être, aurait ainsi causé la rupture des négociations, les Genevois se refusant à prolonger les pourparlers avec des gens qui maniaient la diplomatie à la façon des ivrognes.

¹ Cf. *E.A.*, p. 824, § 11.

Il est très improbable que cet incident soit antérieur à la dernière phase du conflit, car les Forensifs, devant une telle offense, n'auraient pas accepté d'argumenter encore avec les Savoyards, comme ils y sont disposés au 4 février. De son côté, Beaufort, dans sa lettre à Charles III, exposait qu'il lui paraissait utile de poursuivre les débats « par fasson de voye amyable », et dans une phrase que nous n'avons pas citée, il déclarait à son maître: Nous « mectront paine de... desbatre à vostre honneur et proffit... et ne acepterons nulz... partis sans vostre bon plaisirs et comandement; et pour ce que nous sommes remys à demain pour tretier aud. affaire, ne vous en povons dire autre... » La séance du 6 février était donc dûment assignée et rien ne laissait prévoir l'arrêt brusque des négociations. Pour que celles-ci soient allées à vau l'eau, sans qu'aucun scribe ait noté le résultat de l'arbitrage, ou son renvoi, il faut que quelque chose de très spécial se soit produit. Ce quelque chose seraient les horions qui remplacèrent mal à propos la « fasson de voye amyable ».

Nous comprendrions, du coup, pourquoi le Grand Conseil de Berne, qui avait décidé de surseoir à toute décision avant que les délégués des Trois villes eussent achevé leur besogne, s'avisait si vite que les conclusions étaient déposées. Le mercredi 7, il s'assembla au son de la cloche, et, forçant la main au Petit Conseil, il ratifia, sans autre, cette combourgeoisie, tant attendue et si fort combattue. La nervosité excessive de MM. les ambassadeurs de Savoie se trouvait bien payée.

Le Manual du Conseil s'exprime avec sécheresse et brièveté; mais il dit beaucoup en peu de mots:

« Messieurs du Petit Conseil ont autorisé les Bourgeois à accepter ceux de Genève pour combourgeois, ce qui a été fait. Mais qu'il soit cependant spécifié que MM. les Conseillers [MM. du Petit Conseil] s'y sont opposés¹. »

¹ Mercredi, 7 février. « Sind die burger versamlet gewäsen mit der gloggen. — Es haben min herren des cleinen räts den burgeren bewilliget, die von Jenff zû iren burgeren uffzenämen,

Dans certaines monarchies, une méthode, naguère encore en usage, voulait que le prince héritier contredit systématiquement à la politique du souverain, ce qui ralliait à la famille régnante les sympathies générales. A Berne, le duc et les Genevois avaient ainsi leurs partisans, et l'Etat conservait l'amitié de l'un et des autres. Pourtant, des deux volontés contraires qui le travaillaient, celle du Deux-Cents avait été la plus forte: elle était issue de la masse, elle était issue du peuple dont les sentiments spontanés jaillirent en flots irrésistibles. La foule, au mariage de raison avait préféré le mariage d'amour... ce qui fut raisonnable. Tout n'était pas encore achevé cependant.

Jean Baud, au nom des Forensifs, avait immédiatement répondu au message que Porral lui avait fait tenir par Pierre Berthelo, annonçant le résultat des élections genevoises. Sa lettre parvint le 6 au matin. Immédiatement aussi, Ami Porral récrivit, et celui à qui fut confiée l'épître était Robert Vandel. Il ne partait point de gaieté de cœur, car le procureur se sentait plus utile dans Genève qu'à Berne. Ce départ était le résultat des instances de M. de St-Maur auprès de son prince, Mgr de La Baume.

« Croyez que le present porteur, qui est Robert », écrit Porral¹, « a esté contrain de Monseign^r de Geneve, et Monseigneur de Geneve de Balleyson et Saleneuve, d'aller par devers vous, quelque resistance qu'ayons sceu faire nonobstant; don nous avons esté fort esbays et marrys avec luy... »

MM. de Sallenôves et Balleyson avaient, en effet, inventé ce stratagème pour se débarrasser provisoirement, mais en un moment fort critique, d'un chef résolu et adroit; et, du même coup, pour le déconsidérer auprès de son parti, en le chargeant d'une commission pour le moins déplaisante, puisque ce n'était rien moins que de signifier aux

und sind ouch dieselbigen uffgenomen; doch hieby ingedenck das sölichs die rät zethünd sich gewidriget haben. » (R.M., vol., 208, p. 125, A.E.B.). Cf. *E.A.*, p. 848, § 6; *R.C.*, t. X, p. 195, n. 1, § 3.

¹ P.H., n° 961, A.E.G.; Galiffe, *Matériaux*, t. II, p. 350.

Fugitifs l'opposition de Monseigneur de Genève à toute combourgeoisie. La missive de Monseigneur portait: « que de bourgoysie il n'en veult point »; que, pour le reste, s'ils voient un mode d'entente qui soit au « bien et proffit de la cité », et s'ils désirent des garanties auprès de « Mons^r le duc, qu'il prendra charge fayre passer tout ce qu'il sera raisonnable ¹. »

Porral nous dépeint l'abattement de Vandel qui courait autant de risque à obéir qu'à désobéir. Ses amis le comprirent si bien qu'ils intercédèrent pour lui auprès de l'évêque.

« Les sindiques », c'est encore Porral qui narre la chose, « avoient tant prié nostre prince, à la requeste des enfans de la ville ², qu'il s'acordoit qu'il y allasse un aultre que le dit Robert; mais sur ce, sont arrivés Salleneuve et Balleyson qui l'ont tout viré et fait changer de propos. Pensez », terminait-il, « si nostredit prince les crain, que nous devons faire »! « Ayez le pour excusé, et ne doubttez qui seront trompés s'il cuydent que, luy absent d'icy, qu'il n'en y ait point d'aultre pour parler... ³ » On verra que l'autre, ce fut Porral en personne.

Vandel entreprit donc le pénible voyage. Bonivard ⁴ assure que l'évêque qui aimait Vandel parce qu'il « luy tenoit souvent compagnies aus dances et bancquetz », lui donna sa charge en présence des agents ducaux, mais qu'« yl luy avoit bien dict autre en l'aureille ». Nous n'avons pas de peine à l'en croire, quand il prétend que Vandel,

¹ Balard, p. 46. Il commençait ainsi son récit: « Pour laquelle cause, et pour obvyer à lad. bourgoysie, Mons^r de Geneve envoya en Allemaigne Robert Vandelly, enfant de ville agreable à ceux qui sont retyrez en Allemaigne, leur porter lectre... »

² On nommait ainsi les compagnons d'une importante corporation militaire. Cf. Ch. Borgeaud, *Philibert Berthelier...* dans *Etrennes genevoises 1927*, p. 25.

³ P.H., n° 961; Galiffe, *Matériaux*, t. II, p. 350-351.

⁴ T. II, p. 272. Pour le reste, le récit de Bonivard est, sur ces événements, assez embrouillé et inexact.

s'acquitta de sa fonction, non comme l'évêque « luy avoit dict publiquement, mais secrettement ».

Des ordres plus précis amenèrent à de nouvelles mesures. Cette fois, ils arrivaient de M. de Savoie lui-même, sur l'initiative de ses ambassadeurs à Berne. Le 7 février, Pierre de La Baume désavoua par lettre Pierre Chappelain, comme on le lui prescrivit ¹.

Très remarquable est la rapidité des courriers reliant les serviteurs à leurs maîtres; la célérité de Pierre de La Baume à obéir au premier signe de Charles III ne l'est pas moins. Car enfin, la lettre où les ambassadeurs savoyards demandaient le rappel de Chappelain était écrite au duc, non à l'évêque; il fallait donc que celui-ci lui dépêchât un cavalier du lieu où il était. Ce ne pouvait guère être Chambéry; la distance eût été trop grande; Ami Porral mandait à Jean Baud, le 6 février, que certains Mamelus attendaient Mgr le duc à St-Julien ², ce qui l'aurait mis à même de surveiller de plus près ce qui se tramait à Genève. Et Mgr l'évêque et prince obtempéra, expédiant tous les désaveux que Charles pouvait souhaiter.

Ces deux démarches de l'évêque, venant coup sur coup, étonnèrent tous ceux qui participèrent à la conférence. Elles furent diversement exploitées par les intéressés et amenèrent quelque désarroi dans le camp eiguenot. Le 8 février, le Petit Conseil de Berne appelait les arbitres des Deux villes et leur soumettait la dernière lettre de l'évêque qui fut discutée. Les ambassadeurs de Savoie, et M. de St-Maur avaient sans doute travaillé leurs alliés bernois dans le sens que l'on pense, leur montrant que, vu le *velo* de Mgr de Genève, ses sujets n'avaient pas le droit de traiter sans son assentiment, même s'ils étaient hommes francs.

Alors, une fois encore, une ultime fois, ceux de Fribourg vinrent à la rescousse: « Alors ceux de Fribourg prirent

¹ Cf. *R.C.*, t. X, p. 196, n. 1; la lettre sera imprimée aux Notes complémentaires du volume.

² Cf. Galiffe, *Matériaux*, t. II, p. 350.

la décision», dit le Manual de Berne, «et requièrent que l'on s'en tint à ce qui avait été accordé la veille à ceux de Genève¹». Ils avaient peut-être fait précéder cette résolution d'une nouvelle démonstration basée sur les Franchises et sur les diplômes si longtemps étudiés. Ce qui est sûr, c'est que la dernière barricade ducale venait d'être emportée. Le Grand Conseil fut de nouveau appelé au son de la cloche et «Messieurs acceptèrent ceux de Genève pour leurs bourgeois» aux mêmes conditions que ceux de Lausanne. MM. de Fribourg et MM. les Bourgeois de Berne avaient assuré le salut de Genève.

XI. TÉNÈBRES ET LUMIÈRE.

La conclusion du traité fut connue à Genève le jeudi 8, à six heures. Nous en «remercions Dieu», s'écrie avec un fervent transport le brave Ami Porral. «Le capitaine Wullens fist l'ange Gabriel, nous lui donerons quelque chose²». L'ange Gabriel, en l'espèce, était de nouveau Wilhelm Chesaux³.

Monseigneur apprit la nouvelle par ses soins; on devine que la missive qu'il apportait ne fut pas rédigée par

¹ Jeudi, 8 février: «Sind die potten von beiden stetten widerumb berufft und in ir gegennwürttigkeit die brieff abermals von bischoff von Jenff vor inen verhört. — Daruff sich die von Fryburg endtschlossen und begärt, es sölle wie denen von Jenff gestern zügesagt, belibenn. — Sind abermals die burger versamlet gewäsen mit der gloggen: Es habend min herren die von Jenff zü iren burgern uffgenomen mit allen artigklen wie die von Losan, und gemeiner rechtstag gan Losan gesatzet wärde.» (R.M., vol. 208, p. 127, A.E.B.); E.A., p. 848, § 7; R.C., t. X, p. 195, n. 1, § 4.

² Lettre de Porral, à Jean Baud et B. Hugues, 10 février (P.H., n° 961, A.E.G.); Galiffe, *Matériaux*, t. II, p. 351; Favre, *A Genève*, p. 89; R.C., t. X, p. 196, n. 2.

³ Il est nommé «Vulliens Chosau» au procès-verbal du 27 novembre 1526, alors qu'il était à Genève, comme ambassadeur de Fribourg en compagnie de Hans Guglenberg, dit: le châtelain «Coquelibert», et deux députés de Berne. Cf. R.C., t. X, p. 275 et note 5.

M. de St-Maur ! « Quant Mons^r de Genève receut les lectres de l'avocat, il faisoit fort du joyeux et buvoit d'autant audit capitaine Wullens¹... » Chappelain n'était donc pas honni, ce qui n'empêchait pas l'évêque de répéter bien haut : qu'il « ne veult point de borgoisie et que ainsy l'a promis à Monseigneur ». « Je ne sais », continuait Porral, « s'il le fait pour complaire à ces ambassadeurs du duc », Sallenôves et Balleyson : et il ajoutait cette réflexion d'un agnosticisme profond : « je ne me connois en luy. »

Le vendredi 9, selon sa tactique habituelle, le prince-évêque fit appeler tous les chefs de maison à l'Evêché ; c'était une manière de Conseil général sans mandat, où assistaient aussi le Conseil épiscopal et les officiers ducaux. Son discours nous est conservé par Balard². Il rappela les cries qu'il avait publiés, interdisant de « fayre point de bourgoysie hors de la cité » sans son consentement. Il constata que les Fugitifs avaient violé cette défense en contractant une alliance ; « parquoy » dit-il en s'adressant aux citoyens, « moy qui suys vostre prince, et vous mes subjectz, [je] vous prie et commande que n'ayez à fayre nulle bourgoysie sans mon vouloyr, car c'est contre mon aultorité. » Cela « donna gros courage aux brasseurs » raconte Ami Porral³ ; et ce fut lui en personne qui, sous l'impulsion de sa conscience civique, tint sa promesse de remplacer Vandiel ; il répondit : « Mons^r, nous vous tenons pour nostre seigneur et prince et vous voulons obeyr de tout nostre pouvoyr... Touchant de la bourgoisie... je croy qu'il n'y a chose ...contre vostre aultorité⁴. » L'évêque répliqua qu'il n'en voulait pas et avait pour seul dessein de maintenir sa juridiction et les franchises de la ville comme il les avait trouvées et jurées. « Ne [les] voulez-vous pas tous suyvre et estre tel que moy ? » demanda le prélat. « Les ungs disoient que ouy et les aultres disoient qu'ilz

¹ Même lettre de Porral, ainsi que pour les citations qui suivent.

² P. 47-48.

³ Même lettre.

⁴ Balard, p. 47, ainsi que pour les citations qui suivent.

vouloyent la bourgoysie. » Il s'en fallait donc bien que les partisans de la combourgeoisie eussent l'unanimité, car tel qui se serait déclaré pour les Fugitifs n'était point nécessairement amateur d'un traité. Porral ne laissa pas longtemps les esprits ballottés: « Mons^r », dit-il, « je me fait fort, et ay le sentiment de plus de 1000 personnes, qu'ilz veullent la bourgoysie, en condition que ce ne soit contre vostre aultorité et les franchises de vostre cité ! »

Le procureur fiscal aurait alors déployé un rôle qu'il avait relevé sur l'ordre de l'évêque¹. Il contenait les noms des citoyens qui avaient fait acte d'obéissance et déclaré ne pas « faire bourgoysie sans son sceu et vouloyr. »

Porral raconte ainsi l'incident²:

« Je respondy pour mille, qu'il ne nous pouvoit absteindre que ne pussions acquerre des amys, mesmement actendu qu'il n'estoit pas assés fort pour nous garder de violences, et que ne scavions encoures que c'estoit de celle borgeoisie mais que nous en ferions sellon ce qu'elle chanteroit, protestant tousjours de non riens voloir faire contre son autorité, etc. Sus cela, il y hut gros bruyt. Après, je dis que ce n'estoit pas le lieu où failloit traiter telles choses; mais quant l'on demanderoit le conseil general que nous en responderions, non aultrement. »

L'évêque essaya de faire pression sur les syndics, mais ceux-ci arguèrent que leur conseil n'était pas encore constitué et le prièrent d'attendre³.

Le capitaine Chesaux avait été bientôt suivi d'autres compagnons d'armes qui arrivèrent à Genève, dès le lendemain. Parmi eux, se trouvait Franz Armbruster, de Berne, lequel, fait prisonnier à Pavie, avait été rapatrié et, un an plus tard, attiré par le mirage italique, devait aller

¹ Voir à ce propos notre chapitre précédent.

² Même lettre: « Tantost après arrivarent les capitaines dont fusmes fort joyeux... Nous leurs mandames du vin et, à ce matin, ypocras... Nous ne scavons encoures point sil le duc, que est à Chambery... etc. » Texte imprimé dans Favre, *A Genève*, p. 89.

³ Balard, p. 48.

mourir sous Alexandrie¹; parmi eux encore, le « seigneur de Cré »: Jacques de Rovérea, bailli d'Aigle, dont le Petit Conseil de Berne recevait les messages²; à ces gens de guerre, accourus pour offrir leurs services à la cité menacée, les Eigurenots firent porter le vin d'honneur et l'hypocras. L'humeur devenait fébrile. On se demandait si le duc « qui est à Chambery, fait point d'armée³ »; le comte de Genevois mandait « querre les taborins » de la ville qui d'ailleurs ne l'écoutèrent pas; certains Mamelus émigraient. Le serviteur de M. de Sallenôves ne se gênait pas de dire « que arions icy bientôt des gens du duc ». Aussi deux syndics, accompagnés d'Ami Porral et de Guillaume Hugues, le frère de Besançon, prièrent Mgr de Genève, de leur accorder le guet. « Il respondit que le vouloit bien, mais que l'on le fit sans bruyt, avec les sindicques, comme est de coustume. »

Le 10, le Conseil ordinaire s'étant enfin constitué, l'évêque demanda aux syndics de lui apporter réponse.

Ils se présentèrent, mais pour requérir un nouveau délai qui leur fut accordé; l'évêque leur tint à cette occasion un vrai discours d'Etat où l'inspiration ducale se devine à cent lieues⁴. Il commença par répéter qu'il ne voulait point de combourgeoisie et qu'en cela son Conseil et le Vénérable Chapitre étaient avec lui unanimes.

¹ En 1527. Cf. *D.H.B.S.*, t. I, p. 407, art. *Armbruster*. — Une lettre de Berne, analysée plus loin, permet d'identifier ce personnage. C'était un ancien ami des Genevois; il existe à Berne une lettre de lui, datée de Genève du 5 mars 1519 (U.P., vol. 58, n° 136). Cf. *R.C.*, t. VIII, p. 299, n. 2. — Il est désigné par Hugues dans sa lettre de mai 1526 sous le nom traduit de « capitaine Franck Arbarestier » (Galiffe, *B. Hugues*, p. 498); la transcription *Franck* est apparemment une erreur de Galiffe.

² « Herrn von Cre unnd Franntz Armbrosters geschriff von Jennff verhört. » (*R.M.*, vol. 208, p. 149, 18 février, A.E.B.). — Sur Jacob de Rovérea, s^r de Crest, cf. Ad. Fluri, *Niklaus Manuel Totentanz in Bild und Wort (Neues Berner Taschenbuch auf das Jahr 1901)* p. 187-189; Zimmermann, *F.G.*, t. XII, p. 87.

³ Même lettre de Porral.

⁴ Cf. Balard, p. 48.

« J'ay eu conference avecques » eux, aurait-il dit aussi, au sujet « de la reparation de ma jurisdiction que Mons^r le duc veult fayre. Parquoy ayés y de l'advys et en fayre quelque memoyre, et que tous noz troys membres de la cité soyons tous d'ung accord, et que advisions entre nous de trouver quelque moyen pour passifier ceste cité à tousjours... » Le prélat attendait quelque bien de l'union des trois autorités, l'Evêque, le Chapitre, la Ville.

Charles III, pourtant ne cédait le terrain que pied à pied. La réhabilitation des Fugitifs, la suspension des peines décrétées à Chambéry avaient été jusqu'ici son enjeu pour obtenir la soumission des citoyens de Genève. Depuis la conclusion de la combourgeoisie, il fallait d'autres concessions. Pierre de LaBaume, quelle qu'ait été sa duplicité n'avait jamais péremptoirement approuvé la combourgeoisie; il s'était contenté d'un aveu tacite, en couvrant par avance, de son approbation, les actes des Fugitifs en faveur du maintien de sa juridiction. Charles de Savoie, voyant venir sa défaite irrémédiable, comprit qu'il fallait consentir à un sacrifice pour sauver ce qui pouvait être sauvé. Il offrit à l'évêque de biffer d'un trait toutes les innovations — et elles étaient graves — apportées aux Franchises et aux droits temporels de l'évêché, quand ce n'eût été que le vidomnat érigé en protectorat, le contrôle sur les élections du Conseil général, le rang subalterne auquel le Conseil ordinaire avait été ravalé, et tant d'autres empiétements dont le détail, après quatre siècles, nous échappe. Charles avait consenti à tout, voire à renoncer temporairement à son autonomie vidomnale, plutôt que de laisser les Suisses pénétrer dans la place. Pour lui, rien n'était plus grave. Les Suisses, c'était la puissance militaire et la puissance bourgeoise, démocratique — pourquoi craindre les mots ? — sapant sans merci les assises de la féodalité. Les Suisses à Genève, c'était pour lui la fin de son influence, et c'était une menace. Genève, bonne proie, Genève inoffensive, Genève flexible entre les mains de son évêque pacifique, Genève deviendrait une citadelle

ennemie, un bastion avancé au cœur de ses pays. Charles était plus imprudent que sot: il pressentit le danger dont il subit plus tard la rigueur. Mais il l'avait provoqué et n'était plus en mesure de l'arrêter.

Le discours de Mgr de La Baume est précieux, puisqu'il nous permet d'atteindre à la pensée du très redouté seigneur, Monseigneur de Savoie.

Les syndics et les conseillers de Genève ne se gênèrent pas pour relever les torts de ce dernier envers la cité et envers « ceux qui se sont retirez en Allemaigne pour éviter la mort. Et tout fust dit en la presence » de Jean Balard qui nous le rapporte, et de plus illustres que lui: Mgr l'évêque, MM. de Sallenôves, de Balleyson, de Lucinge et de Brandis, « lesquelz dirent que Mons^r le duc vouloit tout reparer ». Il avait envoyé le plus gros de son état-major pour en attester. *(A suivre)*